

**INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE SCOLAIRE
2020 - 2021**

(1ère année maternelle et entrée en CP)

Nous vous informons que les inscriptions scolaires doivent faire l'objet d'une pré-inscription au Service Éducation Jeunesse de la Mairie.

En raison des mesures de confinement, nous mettons à votre disposition un formulaire en ligne

**« FICHE D'INSCRIPTION DANS LES ECOLES
MATERNELLES ET PRIMAIRES »**

Site de la Ville www.ville-cuincy.fr.

Vous pouvez d'ores et déjà remplir le formulaire en y joignant les pièces demandées.

Vous pouvez soit les déposer dans la boîte à lettres de la mairie ou nous les transmettre par mail :

administration@ville-cuincy.fr

Une attestation d'inscription sera envoyée aux différents Directeurs d'écoles. Une copie vous sera retournée.

NB : Les familles souhaitant formuler une **demande de dérogation à la carte scolaire** doivent formuler leur demande en mairie avant le 07 mai. Les dossiers sont téléchargeables sur le site de la ville www.ville-cuincy.fr.

La notification de décision vous sera transmise fin mai.